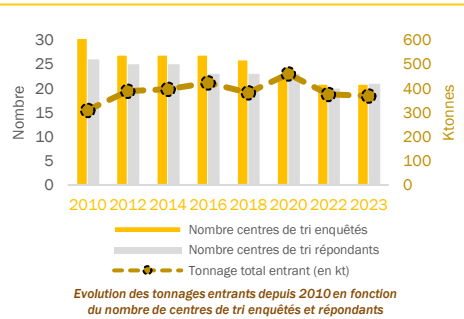
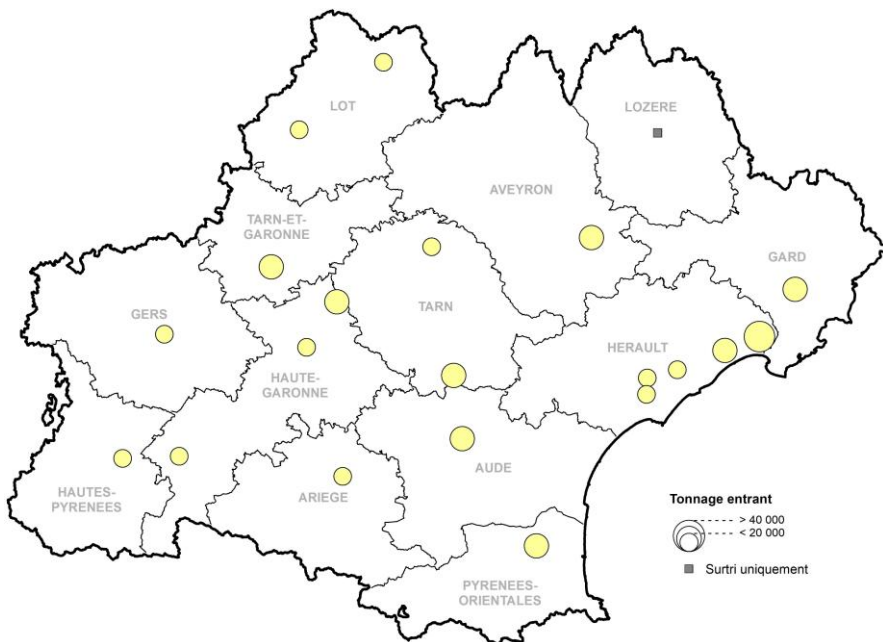


21 Centres de tri accueillant la
 « collecte sélective »

dont **14** triant tous les emballages plastiques
368 577 tonnes entrantes*
 dont **97 074** tonnes de refus de tri

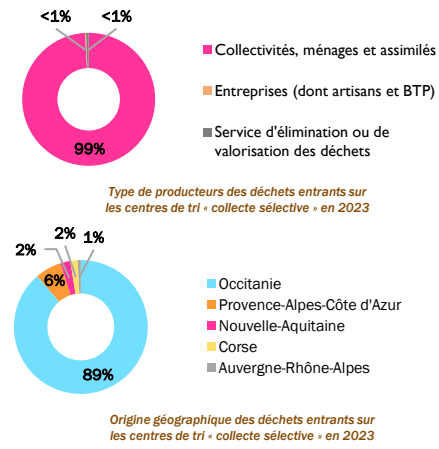
Les centres de tri de collecte sélective



Le nombre brut de centres de tri de collecte sélective, en Occitanie, a diminué entre 2010 et 2012 (passant de 31 à 27), certains « petits » centres de tri ayant cessé leur activité laissant place à des centres de plus grande capacité, puis est resté stable entre 2012 et 2016 (= 27) avant de diminuer progressivement entre 2018 et 2023 (passant de 26 à 21). En 2023, le taux de retour est de 100%, soit les 21 centres de tri. A noter que la collecte sélective des ménages, qui constitue le principal flux entrant sur ces centres de tri, n'a eu de cesse d'augmenter de 2010 à 2020 avant de se stabiliser aux alentours des 350 kt lors des 3 dernières années d'enquête en 2020, 2022 et 2023.

La répartition des centres de tri de collecte sélective, en Occitanie, et leurs tonnages entrants* en 2023
 (*) Hors tonnages des centres de tri « mono-matériaux » ne triant que le verre.
 (†) Hors flux en développement et en surtri (non-comptabilisés comme entrants du second centre de tri pour éviter le doublonage).

Flux entrants : 368 577 tonnes – Déchets collectés sélectivement ou en mélange

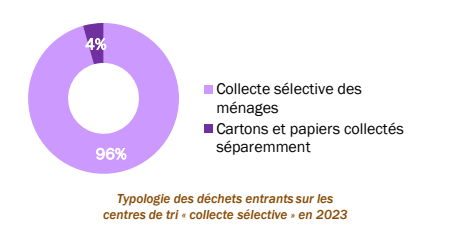


Dans les centres de tri de « collecte sélective », la quasi-totalité des déchets entrants, en 2023, ont été produits par les ménages soit 365 kt, 1% par les entreprises soit 0,9 kt et 1% sont des flux de déchets issus d'autres centres de tri soit 2,3 kt.

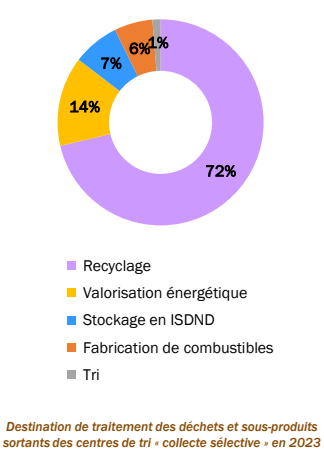
89% des déchets triés sur les centres de tri de « collecte sélective » d'Occitanie ont été collectés dans la région ce qui représente 326 kt. Les 11% restants proviennent essentiellement de régions limitrophes et de Corse :

- 6% de Provence-Alpes-Côte-d'Azur (23,4 kt) ;
- 2% de Nouvelle-Aquitaine (8,8 kt) ;
- 2% de Corse (6,6 kt)
- <1% d'Auvergne-Rhône-Alpes (2,6 kt)

La collecte sélective, c'est-à-dire les emballages et les papiers des ménages, représente 96% des tonnages, soit 352 kt. Les cartons des professionnels collectés par le service public, représentent 4% du tonnage total de déchets entrants sur ces centres de tri, soit approximativement 16 kt.



Flux sortants : 355 005 tonnes – Déchets, matières et refus de tri



Un peu moins de ¼ des flux sortants des centres de tri de « collecte sélective » de la région sont orientés vers une filière de recyclage, soit environ 253 kt incluant des déchets de matières plastiques, de papiers, de cartons, des déchets métalliques.

Environ 13% des flux sortants sont recyclés en Occitanie, 33% dans d'autres régions françaises et 54% à l'étranger (en majorité en Espagne pour plus de 93%).

14% des déchets sortants de ces centres de tri, soit 50 kt, font l'objet d'une valorisation énergétique. Ces déchets, valorisés par incinération, sont essentiellement des refus de tri. Les refus de tri peuvent aussi être dirigés vers de l'enfouissement (26 kt) ou vers une installation de préparation de CSR externe (21 kt).

Au global, environ 14% des refus de tri sont traités hors région (Nouvelle-Aquitaine, Espagne).

